

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Avingstone Acquisition Corporation	4 septembre 2015	Ontario
Cyber Security Income & Growth Fund	3 septembre 2015	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	8 septembre 2015	Ontario
Federated Strategic Value U.S. Equity Dividend Fund	2 septembre 2015	Colombie-Britannique
Intact Corporation financière	2 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique	2 septembre 2015	Ontario
Compagnie de chemin de fer Canadien	3 septembre 2015	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Pacifique		
Fonds de dividendes nord-américains Aston Hill Catégorie de dividendes nord-américains Aston Hill Fonds mondial de ressources Aston Hill (auparavant, Aston Hill Oil & Gas Income Fund) Fonds Millénium Aston Hill	2 septembre 2015	Ontario
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	4 septembre 2015	Ontario
Fonds mondial tout-terrain Dynamique	3 septembre 2015	Ontario
Mines Agnico Eagle Limitée	4 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CPI Card Group Inc.	1 ^{er} septembre 2015	Colombie-Britannique
CPI Card Group Inc.	8 septembre 2015	Colombie-Britannique
Fonds canadien de répartition de l'actif AGF Catégorie secteurs américains AGF (auparavant, Catégorie AlphaSector actions américaines AGF)	2 septembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	4 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Allied Properties Real Estate Investment Trust	13 août 2015	28 novembre 2014
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 août 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 août 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 août 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 août 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 août 2015	16 octobre 2013
Banque de Montréal	12 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	13 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 août 2015	27 avril 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	19 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	24 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	24 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	24 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	25 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	25 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	31 août 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 septembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	25 août 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	25 août 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 août 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	31 août 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	3 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	3 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	6 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	6 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	7 août 2015	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	10 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	13 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 août 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 août 2015	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 août 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 août 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 août 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	26 août 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 août 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 ^{er} septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 ^{er} septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	17 août 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	21 août 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	24 août 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	28 août 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	2 septembre 2015	13 juin 2014
Toronto Hydro Corporation	26 août 2015	9 janvier 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Familiprix Inc.

Vu la demande présentée l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Familiprix Inc. (l'« émetteur») le 14 août 2015 (la « demande »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu le *Règlement 45-102 sur la revente des titres* (le « Règlement 45-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« actions » : les actions de l'émetteur;

« souscripteurs » : les pharmaciens, ou les sociétés contrôlées par des pharmaciens, qui opèrent au Québec sous une bannière de l'émetteur;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre de placements d'actions effectués auprès des souscripteurs (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. L'émetteur a été constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 2 avril 1995 par certificat de fusion, suite à la fusion de Famili-Prix Inc. et Distribution Famili-Prix Inc.
2. L'émetteur est un regroupement d'environ 390 pharmaciens propriétaires et d'entités contrôlées par des pharmaciens et a été constitué principalement pour fournir des services et effectuer la distribution de biens aux souscripteurs.
3. Les actions ne pourront être placées qu'auprès des souscripteurs.
4. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans les territoires et n'a pas l'intention de le devenir.
5. L'émetteur n'est pas en défaut de ses obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières.
6. Les relations entre les souscripteurs et l'émetteur sont régies par une convention entre actionnaires prévoyant, entre autres, des restrictions en matière de transfert.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée étant entendu que toute opération visée sur les actions constituera un placement soumis à l'obligation d'établir un prospectus sauf si l'opération visée est effectuée entre les souscripteurs ou si les conditions prévues au deuxième paragraphe de l'article 2.5 du Règlement 45-102 sont remplies.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2015.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0133

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Amana Copper Ltd.	2015-06-30	14 000 000 d'actions ordinaires	1 960 000 \$	2	36	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Artefacts Virtuels inc.	2015-06-29, 2015-06-30 et 2015-07-02	84 000 unités	42 000 \$	12	0	2.9
Atlantic Gold Corporation	2015-07-08	1 932 446 actions ordinaires	927 574 \$	1	0	2.13
Gross Medical Opportunities Fund	2015-06-30	13 250 parts de fiducie	1 325 000 \$	1	13	2.3 / 2.5
Métaux DNI Inc.	2015-06-29	4 000 000 d'actions ordinaires	460 000 \$	0	8	2.13
Ressources Colt Inc.	2015-06-17	4 803 570 unités	840 625 \$	3	2	2.3
Ressources Robex Inc.	2015-07-02	Débetures	7 105 000 \$	3	1	2.3 / 2.5 / 2.10
Ressources Sirius Inc.	2015-06-29 et 2015-06-30	5 458 499 actions ordinaires accréditives	818 775 \$	12	2	2.3 / 2.5 / 2.24
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.	2015-02-02	Débetures	375 000 000 \$	9	36	2.10
Syncordia Technologies and Healthcare Solutions, Inc.	2015-06-19	3 334 000 reçus de souscription	10 002 000 \$	5	66	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
1832 Canadian Value Strategy	2014-07-16 au 2015-06-10	625 441 parts	8 522 810 \$	2	42	2.3
1832 Core Equity Strategy	2014-07-09 au 2015-06-25	898 867 parts	15 440 443 \$	11	62	2.3
1832 Diversified Bond Strategy	2014-07-03 au 2015-06-18	3 942 970 parts	42 923 326 \$	7	110	2.3
1832 Equity Income Strategy	2014-07-09 au 2015-06-26	810 059 parts	11 934 481 \$	10	79	2.3
1832 Global Value Strategy	2014-07-16 au 2015-06-18	52 681 parts	823 598 \$	4	28	2.3
ACM Commercial Mortgage Fund	2015-07-31	151 669,14 parts	17 486 674 \$	1	55	2.3 / 2.9 / 2.10
Alpha Port Segregated Portfolio	2014-07-31, 2015-01-30, 2015-06-30	1 073 215,90 actions	14 684 204 \$	2	0	2.3
Apollo Hercules Partners, L.P.	2015-07-28	Parts	388 020 000 \$	1	0	2.3
ASF VII L.P.	2015-08-14	Parts	19 617 000 \$	1	0	2.3
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2015-07-31	361 108 actions	2 728 860 \$	1	2	2.3
Bloom Burton Healthcare Lending Trust	2015-08-14	406 780 parts	4 067 800 \$	1	52	2.3
Bridging Private Debt Institutional LP	2015-07-02	32 000 parts	3 200 000 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Burgundy Money Market Fund	2014-06-01 au 2014-12-31	16 430 318	256 854 564 \$	71	503	2.3
Burgundy U.S. Money Market Fund	2014-06-01 au 2014-12-22	3 086 016 parts	46 213 022 \$	6	35	2.3
Commonfund Strategic Solutions Diversifying Company	2014-07-01	335 592 actions	3 885 573 \$	2	1	2.3
Commonfund Strategic Solutions Global Equity, LLC	2014-07-31 au 2015-06-30	1 065 978 actions	17 896 319 \$	2	1	2.3
Commonfund Strategic Solutions Global Hedged Equity Company	2015-06-30	191 024,01 actions	3 121 125 \$	1	0	2.3
Commonfund Strategic Solutions Relative Value & Event Driven Company	2014-07-01	5 328 actions	69 031 \$	1	1	2.3
Curvature Market Neutral Fund	2014-01-03 au 2014-12-31	604 429,11 parts	7 756 760 \$	189	0	2.3
Dynamic Credit Absolute Return Fund	2014-07-09 au 2015-06-05	357 559 parts	1 847 263 \$	7	9	2.3
Elm Park Credit Opportunities Fund II (Canada), L.P.	2015-07-31	Parts	265 180 275 \$	1	41	2.3
Equity Market Neutral Segregated Portfolio	2014-07-31	362 722,63 actions	3 919 320 \$	1	0	2.3
Fonds d'actions mondiales Newport	2015-07-30, 2015-08-07	3 100,50 parts	329 799 \$	1	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds d'occasions de revenu dynamique	2014-07-04 au 2015-03-27	231 527 parts	3 279 242 \$	3	20	2.3
Fonds d'occasions mondiales de croissance dynamique	2014-07-18 au 2015-06-26	595 918 parts	3 208 218 \$	5	41	2.3 / 2.19
Fonds de performance Alpha Dynamique	2014-07-04 au 2015-06-26	7 048 029 parts	57 933 347 \$	292	1 287	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de rendement Newport	2015-07-30, 2015-08-07	7 435,63 parts	927 202 \$	1	24	2.3
Fonds de rendement Newport	2015-08-10, 2015-08-19	32 267,54 parts	4 007 274 \$	1	27	2.3
Fonds de revenu immobilier et infrastructure dynamique	2014-07-03 au 2015-06-30	1 183 991 parts	18 416 629 \$	59	142	2.3 / 2.10 / 2.19
GAM Overlay Fund	2014-12-31	2 000 actions	481 280 \$	1	0	2.3
GAM Star PLC Credit Opportunities Institutional	2015-05-13	12 200 actions	180 438 \$	1	0	2.3
GAM Star PLC Emerging Markets Rates	2015-03-05	14 900 actions	219 924 \$	1	0	2.3
GAM Star PLC Global Rates	2015-03-06	6 930 actions	110 117 \$	1	0	2.3
GAM Star PLC US Equity Institutional	2015-06-26	12 800 actions	276 608 \$	1	0	2.3
GMO Foreign Small Companies Fund	2014-10-24 au 2015-01-27	6 194 775,95 actions	112 156 391 \$	2	0	2.3
Greystone Infrastructure Fund (Canada) L.P.	2015-01-28	65 900 actions	7 632 867 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
ICM (VII) U.S. Core Plus Realty Trust	2015-07-23	177 586 parts	1 775 860 \$	2	84	2.3 / 2.9
Newport Strategic Yield Fund	2015-07-30, 2015-08-07	183 816 parts	2 671 735 \$	1	45	2.3
Nine Masts Feeder Fund One	2015-08-03	100 000 actions	131 250 000 \$	1	0	2.3
Oaktree Opportunities Fund Xb Feeder (Cayman), L.P.	2015-06-09	Parts	28 329 100 \$	2	0	2.3
PA Direct Credit Opportunities Fund II (Offshore) L.P.	2015-06-22	Parts	49 152 000 \$	1	0	2.3
Romspen Mortgage Investment Fund	2015-08-14	407 869 parts	4 078 690 \$	40	1 260	2.3
RP Debt Opportunities Fund Trust	2014-01-01 au 2014-12-31	18 268 271 parts	182 976 600 \$	97	581	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.19
RP Fixed Income Plus Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	26 013 573 parts	260 167 320 \$	23	428	2.3 / 2.5 / 2.10
RP Select Opportunities Fund	2014-06-09 au 2014-12-01	12 019 855 parts	120 198 023 \$	5	86	2.3 / 2.5
Taconic European Credit Dislocation Offshore Fund L.P.	2014-08-08	1 part	116 010 000 \$	1	0	2.3
Taconic Opportunity Offshore Fund Ltd	2014-02-01 au 2014-08-01	86 877 actions	100 786 007 \$	1	6	2.3
Templeton Global Bond Fund	2014-07-08 au 2015-06-30	90 516,72 actions	2 253 413 \$	14	0	2.3
Trez Capital Yield Trust	2015-07-30	500 parts	5 000 \$	1	0	2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».